



5 rue Champ Dunand - BP 68  
74202 THONON LES BAINS CEDEX  
Tél : 04.50.71.00.88

## Conditions générales de transport ligne Y91

Tout passager doit être muni d'un titre de transport. La possession de ce titre de transport implique l'adhésion complète aux conditions générales en vigueur. Les titres de transport doivent être présentés au conducteur à la montée à bord du véhicule et en cas de contrôle.

**Il convient d'être présent cinq minutes à l'avance à l'arrêt d'autocar et de faire signe au conducteur à l'approche du véhicule.**

Toutes les correspondances avec les trains ou avec d'autres compagnies d'autocars sont faites avec le plus grand soin. Les horaires sont donnés à titre indicatif, les autocars étant soumis aux aléas de la route et climatiques, la responsabilité du transporteur ne serait être engagée en cas de retard dans ces conditions. Nous invitons les usagers en correspondance à prévoir un délai suffisamment important entre l'arrivée de l'autocar et le départ du train (bus, bateau...).

Notre Société ne pourra pas prendre en charge les frais et autres conséquences pouvant en résulter.

A Thonon les Bains (Place de Crête), les titres de transport doivent être pris avant le départ auprès de la maison de la mobilité ou sur le site [www.altibus.com](http://www.altibus.com). A défaut, le conducteur pourra émettre un billet. Le paiement à bord n'est pas possible en carte bancaire, prévoir l'appoint, (L'article L.112-5 du Code monétaire et financier prévoit qu'en cas de paiement en billets et pièces, il appartient au débiteur de faire l'appoint).

**Les billets non utilisés ne sont pas remboursables.**

Les grilles tarifaires complètes figurent sur les fiches horaires.

Tarifs spéciaux pour les enfants :

- Gratuité pour les enfants de moins de 6 ans.
- Demi-tarif pour les enfants de 6 à 9 ans.
- Demi-tarif pour les jeunes de 6 à moins de 26 ans détenteurs de la carte Décllic' (trajet en Haute-Savoie).
- Demi-tarif pour les élèves titulaires de la carte régionale de transports scolaires de Haute-Savoie (en période de vacances scolaires et en fin de semaine).

Pour les jeunes de - de 26 ans :

Sur présentation de la carte Décllic' délivrée par l'Antenne Régionale de Haute-Savoie ou de la carte de transports scolaires de Haute-Savoie une réduction de 50 % est accordée :

- Ticket Décllic 50 % émis par les conducteurs ou par la maison de la mobilité.
- Carnet de 10 tickets à 50 % avec mention obligatoire du trajet (origine et destination) à demander à nos bureaux (format papier) ou auprès de la maison de la mobilité (support électronique rechargeable, avec photo).
- Abonnement scolaire 300 donnant droit à 1 Aller-Retour journalier sur un trajet défini durant toute l'année scolaire.
- Abonnement annuel 400 donnant droit à des allers-retours illimités sur une ligne de votre choix (apprentis, salariés, jeunes en recherche d'emploi, scolaires et étudiants de moins de 26 ans...).

## Tarifs spéciaux pour les personnes en situation de handicap :

Réduction de 50 % pour les personnes en situation de handicap sur présentation d'une carte Mobilité Inclusion ou Illico Mobilité.



## Abonnements :

Des cartes 10 trajets et des abonnements mensuels sont en vente auprès de la maison de la mobilité ou sur la boutique en ligne [www.oura.com](http://www.oura.com)

## Bagages à main :

Transportés gratuitement mais le transporteur décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation. Ces bagages restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. Pour des raisons de sécurité, tout bagage de taille supérieure à 30 cm x 20 cm x 30 cm devra obligatoirement être mis en soute.

## Bagages dans les soutes :

Tarif de 3.00 € par bagage (valise, sac à dos, malle, skis...) - le transporteur décline toute responsabilité en cas de perte de vol ou de dégradation. Ces bagages restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.

Le transport des vélos est possible sur la ligne régulière Y91.

## Animaux – Chiens :

Tout usager voulant voyager à bord de nos autocars avec son animal doit être en règle avec toutes les formalités douanières et sanitaires.

Les animaux de petite taille, tels les chiens, chats, oiseaux, etc., sont acceptés à condition d'être transportés sur les genoux de leur propriétaire, dans des paniers convenablement fermés ou dans des cages suffisamment enveloppées et de ne pas salir ou incommoder les voyageurs.

Les animaux placés dans un panier sont acceptés gratuitement. Le porteur de l'animal demeure entièrement responsable de ce dernier.

Les chiens guides qui accompagnent le titulaire d'une carte d'invalidité (carte Mobilité Inclusion ou carte Illico Mobilité) sont acceptés à titre gratuit.

Les chiens hors panier et les chiens de 10 kilos et plus doivent être muselés et tenus en laisse lors du trajet. Leur propriétaire doit s'acquitter d'un titre de transport demi-tarif à leur intention. La présence des animaux sur les sièges est interdite.

Toutes les autres catégories d'animaux sont strictement interdites à bord des véhicules (notamment chiens de catégorie 1 type pit-bulls et Rottweilers, nouveaux animaux de compagnie type serpents, araignées ...).

### • Les groupes :

Réservations préalables obligatoires, renseignements tarifaires auprès de nos bureaux.

Règlement complet disponible sur le site de la région AURA :

<https://www.laregionvoustransporte.fr/departements/transports-interurbains-de-la-haute-savoie>